



LE DEPASSEMENT

Il est fréquent dans la circulation d'effectuer des dépassements ou d'être soit même dépassé. Le dépassement demande une concentration particulière sur les respects des règles de circulation ainsi que l'appréciation des distances et des vitesses des autres usagers.

Il faut toujours garder une marge de sécurité et anticiper loin devant et derrière soi les dangers de la circulation qui peuvent entraver le bon déroulement de la manœuvre.

Il faut éviter les dépassements inutiles et dangereux.

LA MANŒUVRE DU DEPASSEMENT

La manœuvre du dépassement demande des précautions particulières. Le dépassement s'effectue en **3 étapes** :

1. **S'INFORMER**
2. **S'ELANCER**
3. **SE RABATRE**



AVANT
Je m'informe si la signalisation ne m'interdit pas la manœuvre. Je contrôle les rétroviseurs et par un contrôle angle mort, je vérifie si aucun véhicule n'est sur le point de me dépasser.



PENDANT
Avant de déboter, je prends une prise d'accélération supérieure de 20 km/h pour que mon dépassement soit de courte durée. Je vérifie devant moi que la distance de sécurité est suffisante pour me rabattre.

Attention : la prise d'accélération ne doit pas vous autoriser à dépasser les limitations de vitesse en vigueur.



APRES
Avant de me rabattre, je dois respecter une distance de sécurité. Pour cela, je dois attendre que le véhicule que je dépasse soit visible dans le rétroviseur intérieur.

Par un léger coup d'oeil vers la droite, je peux également surveiller l'angle mort.

Parfois, un élément vient entraver la manœuvre du dépassement. Dans ce cas, il ne faut pas être **OBSTINE**, il faut **RENONCER** au dépassement et revenir à sa place.



Dans cette situation le couloir de gauche va se rétrécir, je dois **RALENTIR** et reprendre ma place derrière l'autobus.

JE DOIS RENONCER AU DEPASSEMENT.

DEPASSEMENT PARTICULIER

Le dépassement d'un **piéton**, d'un **cavalier**, d'un **animal** ou d'un **deux roues** demande une distance de sécurité latérale suffisante. Cet intervalle latéral doit être de :

- 1 mètre en **AGGLOMERATION**
- 1,50 mètre en **RASE CAMPAGNE**

EN AGGLOMERATION



EN RASE CAMPAGNE



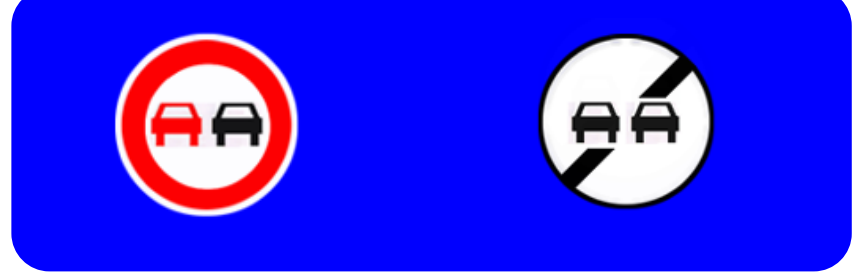
ETRE DEPASSE

Être dépassé demande également des précautions. Si je suis dépassé, je dois faciliter la manœuvre en serrant légèrement à droite. Je ne dois en aucun cas augmenter mon allure, ni la réduire sans raison apparente. Je dois **MAINTENIR** une allure régulière.

Remarque : en circulation, il ne faut jamais rouler à une allure **anormalement** réduite car cette situation oblige les autres conducteurs à dépasser et à prendre des risques inutiles.

LES PANNEAUX D'INTERDICTION DE DEPASSER

Lorsque le dépassement est interdit les conducteurs peuvent en être également avertis par un panneau.



Ce panneau interdit de dépasser tous les véhicules à moteur sauf les deux roues sans side car.

Ce panneau met fin à l'interdiction de dépasser.



L'interdiction de dépasser peut parfois concerner une seule catégorie d'usagers comme par exemple les camions de plus de 3,5 tonnes par exemple.

Ce panneau ne vous concerne pas, il est réservé aux véhicules de marchandises de plus de 3,5 tonnes.

LES MARQUAGES AU SOL D'INTERDICTION DE DEPASSER

- La ligne **CONTINUE** interdit la manœuvre du dépassement.
- La ligne de **DISSUASION** est une ligne discontinue avec des espaces très rapprochés. Ligne de **3 m 33** avec des espaces vides de **1 m 33**. Cette ligne interdit le dépassement **SAUF** des véhicules très lents, c'est-à-dire roulant à moins de 40 kilomètres à l'heure, c'est le cas de cyclistes ou des tracteurs agricoles par exemple.

